

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 6 avril 2015 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire du 18 Principale nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Michel Dénommé, Serge Lafontaine, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Réjean Lafond.

Autres présences ; Marc Emond, Réjean Côté, René Côté, Gino Lacroix, Patrick Morin et Pierre Gauthier.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures.  
Monsieur Alain Fortin maire déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2015-04-75

### NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE:

Proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de nommer Madame Christianne Cloutier pour agir en tant que secrétaire d'assemblée étant donné l'absence de madame Liliane Crytes.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

2015-04-76

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Michel Dénommé propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2015-04-77

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 2 MARS 2015

Monsieur Réjean Lafond propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 2 Mars 2015 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2015-04-78

### ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Monsieur Réjean Lafond propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Salaires payés par dépôt direct; périodes du 22 février au 22 mars 2015 pour un montant de 19,595.71 \$

Comptes payés durant le mois pour un montant de 59,534.28 \$

Comptes fournisseurs à payer pour un montant de 23,860.52 \$

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,  
Secrétaire, trésorière/directrice générale

Adoptée à l'unanimité

2015-04-79

CITÉ ÉTUDIANTE DE LA HAUTE-GATINEAU  
C.E.H.G. DEMANDE DE BOURSES POUR LES ÉLÈVES

CONSIDÉRANT QUE cette année encore la cité étudiante de la Haute-Gatineau nous invite à encourager des élèves méritants ;

CONSIDÉRANT QUE la CEHG demande à la municipalité une contribution financière ;

CONSIDÉRANT QU'une personne de la municipalité bénéficiera de cette bourse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de verser un don de 100.00 \$ pour offrir une bourse à un étudiant de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau. Il est entendu que certains critères devront être respectés.

Adoptée à l'unanimité

2015-04-80

DON; GARDERIE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE dans une résolution en date du 2 décembre dernier, le conseil mentionnait qu'il accorderait une aide financière à la garderie scolaire l'équivalent d'argent amassé lors d'activité concernant la garderie scolaire jusqu'à un maximum de 2,000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le comité de la garderie a organisé une activité le 31 décembre et que suite au dépôt du bilan financier, ils ont amassé la somme nette de 2,018.00 \$;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de faire un don de 2,000 \$ à la garderie scolaire.

Adoptée à l'unanimité

2015-04-81

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE BOIS-FRANC  
DEMANDE DE CHANGEMENT DE LA LUMIÈRE AU COIN DU CHEMIN  
BOIS-FRANC-MONTCERF ET ROUTE 105

CONSIDÉRANT QUE l'arrêt au coin du chemin Bois-Franc/Montcerf et la route 105 est très mal éclairé;

CONSIDÉRANT qu'il y a déjà eu plusieurs sorties de route due à cette intersection faute de luminosité;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des usagers de la route est importante et que le à cet endroit est très désuet et manque de luminosité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc a demandé à Hydro-Québec d'effectuer le changement du lampadaire au coin du chemin Bois-Franc/Montcerf et route 105 (à l'arrêt) afin d'en installer une avec beaucoup plus de luminosité pour ainsi assurer la sécurité des usagers de cette route;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu d'appuyer la municipalité de Bois-Franc dans leurs démarches et d'envoyer copie de cette résolution à Hydro-Québec également.

Adoptée à l'unanimité

2015-04-82

### PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de vingt ans est de 66 % dans l'Outaouais ; l'un des plus faibles au Québec.

CONSIDÉRANT QUE le décrochage est un phénomène complexe qui nécessite l'apport de tous les acteurs de la communauté pour le prévenir.

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15,000.00 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé soit environ 439,000.00 \$ durant toute sa vie active.
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé.
- À deux fois plus de chance de recourir au chômage.
- Court 1.7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale.
- Court 1.7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression.

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (voter, faire du bénévolat, donner du sang).
- Les taxes et impôts perçus en moins.
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé.

CONSIDÉRANT QU'IL en coûte moins cher d'agir en prévention, entre 10,000.00 \$ et 20,000.00 \$ par potentiel décrocheur plutôt que 120,000.00 \$ par décrocheur.

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs sur l'économie de l'Outaouais.

CONSIDÉRANT QUE les avantages d'investir en persévérance scolaire, car cela permet de faire :

- Un frein à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.
- Des recettes gouvernementales plus importantes provenant des taxes et impôts perçus, ce qui se traduit en services plus adéquats pour tous.
- Des citoyens et citoyennes plus engagés.

CONSIDÉRANT QUE les élus ont choisi de placer la prévention de l'abandon scolaire parmi les priorités de la région pour son développement.

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dénomme et il est résolu de soutenir des projets qui touchent les déterminants de la persévérance scolaire et de promouvoir la persévérance scolaire au sein de la municipalité.

Transmettre une copie de cette résolution à madame la présidente Diane Nault de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et à Monsieur le directeur général Harold Sylvain.

Adoptée à l'unanimité

2015-04-83

#### CRÉDIT D'IMPÔT; POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE la commission Godbout veut abolir le crédit d'impôt pour les pompiers volontaires;

CONSIDÉRANT QUE la disposition fiscale en question, instaurée il y a 4 ans, permet aux pompiers ayant effectué u moins 200 heures de services de demander un crédit d'impôt de 480 \$, soit l'équivalent de 16 % d'un montant de 3,000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la disparation de cet avantage pourrait compliquer le recrutement de nouveaux pompiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de demander à la ministre de la Sécurité publique, Madame Lise Thériault de réviser sa position et de laisser cet avantage à nos pompiers volontaires.

QUE copie de cette résolution soit envoyée à la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau et à toutes les municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau pour appui.

Adoptée à l'unanimité

2015-04-84

#### CONTRAT POUR LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE lors de l'assemblée régulière du 2 février 2015, le conseil a résolu de demander des soumissions par invitation à deux entrepreneurs pour la vidange des fosses septiques pour une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE ces entrepreneurs ont été invités;

Les services sanitaires Mario Céré de Mont-Laurier et  
Pierre Larabie de Val des Monts

CONSIDÉRANT QUE seul Services Sanitaires Mario Céré a déposé sa soumission;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de la soumission de Monsieur Céré sont détaillés comme suit;

121.00 \$ pour un service résidentiel de base  
Pour un service de base non résidentiel, le prix uniforme au mètre cube de 35.00 \$ et qu'un service supplémentaire hors collecte et d'un pourcentage de majoration de 30 % du prix et de 60 % pour un service hors collecte d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée est conforme aux exigences demandées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'accorder le contrat pour la vidange des fosses septiques à Services sanitaires Mario Céré Inc. aux prix détaillés dans le devis déposé qui fait partie intégrante de ladite résolution pour une durée de trois ans soit du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 30 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

2015-04-85

NOMINATION D'UNE FIRME COMPTABLE;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'assemblée régulière du 2 février 2015, le conseil a résolu de demander des soumissions par invitation à des firmes de comptables agréés pour la vérification annuelle des livres de la municipalité pour une période de cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE quatre firmes ont été invitées;

Soit; Langevin, Grondin CPA Inc.  
Piché & Lacroix CPA Inc.  
Janique Ethier, CPA .  
Monique Fortin, CPA

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées;

Langevin Grondin CPA Inc au montant de 56,500 \$ pour cinq ans sans taxes

Piché et Lacroix CPA Inc. au montant de 59,000 \$ pour cinq ans sans taxes, mais incluant deux redditions de comptes;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Piché & Lacroix CPA Inc. a inclus dans sa soumission le prix pour deux redditions de compte/année pour les cinq prochaines années et que ces dites redditions de compte étaient en charge supplémentaire du vérificateur antérieur;

CONSIDÉRANT QU'avec ces redditions, la firme Piché & Lacroix CPA Inc. est le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu d'accorder le contrat à la firme Piché, Lacroix CPA Inc au montant de 59,000 \$ pour une période de cinq ans (2015 à 2019)

Adoptée à l'unanimité

2015-04-86

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est déposé par le conseiller Michel Dénomme afin d'adopter un règlement pour la limite de vitesse sur le chemin de Lytton.

2015-04-87

SOUTIEN POUR L'ÉGLISE DE MONTCERF-LYTTON

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée de Fabrique de la paroisse l'Assomption-de-Marie a l'intention de rétablir le chauffage dans l'église Ste-Philomène de Montcerf-Lytton;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcerf-Lytton a reconnu que l'église Ste-Philomène est un bâtiment patrimonial capital pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur le patrimoine permet aux municipalités de fournir une aide financière au patrimoine religieux;

CONSIDÉRANT QUE changer le système de chauffage permettrait aux citoyens de Montcerf-Lytton à utiliser leur église tout au long de l'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'accorder une aide financière de 5,000 \$ à la Fondation Ste-Philomène de Montcerf-Lytton pour une période de cinq ans à condition que l'église soit accessible autant l'hiver que l'été. Après cette période de cinq ans, une révision sera faite.

Le conseiller Ward O'Connor se retire de la décision, car il est en conflit d'intérêts

Adoptée

2015-04-88

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR RÉFECTION DE CHEMINS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a décidé de mandater le service de génie de la MRCVG pour effectuer une étude des coûts pour la réfection des tronçons de route des chemins Montcerf, sixième rang, Aigle et deuxième rang de l'Aigle.

CONSIDÉRANT QUE suite aux pourparlers qui ont été faits avec les partenaires impliqués dans le cadre du dossier de la route d'accès au chemin Maniwaki-Témiscamingue, il nous a été recommandé de faire cette étude de coûts;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années la municipalité a engendré et supporté des coûts supplémentaires exorbitants suite au passage des milliers de camions forestiers;

CONSIDÉRANT QUE nous croyons fortement que ce n'est pas à la municipalité de supporter encore cette charge monétaire de 15,850 \$ supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a une précarité financière suite aux événements majeurs qui sont survenus dans les dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire continuer à travailler en partenariat pour trouver une solution permanente à cette problématique qui perdure depuis plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et résolu unanimement de demander à la ministre, Madame Stéphanie Vallée, de nous aider dans ce dossier et que copie conforme soit envoyée au ministre des Transports Monsieur Robert Poëti et aux compagnies forestières pour appui.

Adoptée à l'unanimité

2015-04-89

DEMANDE DE RENCONTRE

Proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu de demander une rencontre avec la présidente de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais Madame Diane Nault ainsi qu'à notre responsable de secteur Monsieur Denis Moreau afin d'obtenir de l'information concernant l'école Dominique Savio de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2015-04-90

LETTRE DE REMERCIEMENT

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Réjean Aubé entretient la piste de ski de fond bénévolement depuis deux ans.

CONSIDÉRANT QUE celui-ci fait de l'excellent travail;

CONSIDÉRANT QUE cette piste de ski de fond est appréciée par les citoyens et les touristes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu d'envoyer une lettre de remerciements à Monsieur Réjean Aubé et le féliciter pour le travail qu'il accomplit.

Adoptée à l'unanimité

Note: RÉSULTAT DU DÉJEUNER AU PROFIT DE CENTRAIDE

Le déjeuner au profit de Centraide a eu lieu le dimanche 22 mars dernier; 56 déjeuners ont été servis;

La somme de 505 \$ a été amassée et la nourriture à couté 283.62 \$

Une somme arrondie de 600 \$ sera remise à Centraide.

2015-04-91

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21.00 heures, Monsieur Claude Desjardins propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

---

Alain Fortin  
Maire

---

Christianne Cloutier  
secrétaire